



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Architecte des Bâtiments de France

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
des Bouches-du-Rhône


à

Affaire suivie par
valerie.vilovar@culture.gouv.fr
marc.gillet@culture.gouv.fr

Monsieur le Président
Conseil de territoire du Pays salonais
281 boulevard Maréchal Foch
BP 274
13666 SALON DE PROVENCE cedex

Tel. : (33) [0]4 96 17 02 84
(33) [0]4 96 17 02 74

Notre références : N°

 mise en compatibilité ZA des plans juin 2019.odt

Marseille, le 12 juin 2019

**OBJET : Territoire du Pays Salonais, commune de Rognac
mise en compatibilité du plan local d'urbanisme**

Vous m'avez transmis le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rognac pour la création d'une zone d'activités au lieu-dit des Plans.

Le secteur concerné est une poche agricole enclavée par les zones urbaines et hors des espaces protégés au titre des monuments historiques et des sites

Aussi je n'ai pas d'observation sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Marc GILLET

Copie à :
DDTM, Service Territorial Centre